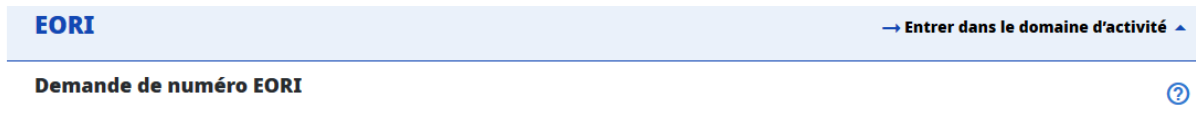


PAS-A-PAS SOPRANO EORI (opérateurs)

Dépôt d'une demande EORI

* Cliquer sur « entrer dans le domaine d'activité EORI »



* Cliquer sur « sélectionner un service » : pour information, le service DG-COMINT1-STATUT DES OPERATEURS n'est compétent que pour les demandes d'EORI d'opérateurs situés hors de Union Européenne. Les demandes EORI d'opérateurs d'autres Etats-membres de l'UE doivent être déposées auprès des autorités compétentes de ces Etats-membres.



I - Saisie de la demande :

Celle-ci se fait en trois temps :

1. Désignation du service compétent pour traiter votre demande

Sélectionnez le pôle d'action économique (PAE) dans le ressort duquel se situe votre établissement.
Dans le cas où le service désigné est incorrect, celui-ci réaffectera votre demande au service compétent.
i Vous devez choisir votre PAE pour les demandes d'EORI français, et le service compétent "DG-COMINT1-STATUT DES OPERATEURS" pour les demandes d'EORI des pays tiers.

*** Service compétent** [Cliquez ici pour ouvrir la carte interactive des services de la douane française](#)

2. Informations

La complétion du formulaire selon le numéro SIREN ou SIRET permettra la délivrance d'un numéro EORI sur la base du SIREN ou d'un SIRET. La complétion est automatique à partir du numéro SIREN ou du numéro SIRET.

L'absence d'un numéro SIREN ou d'un numéro SIRET oblige à une complétion manuelle des champs et à joindre un document prouvant l'existence juridique de l'opérateur (extrait kbis ou équivalent kbis pour une personne morale, carte d'identité ou passeport pour une personne physique, ou numéro de RNA pour une association) dans l'onglet « Gérer les documents de la demande ».

2. Informations

i SIREN : Please do not fill the SIREN field if you are a non-EU economic operator - Merci de ne pas remplir le champ SIREN si vous êtes un opérateur économique hors UE.

*** Vous déposez avec un numéro SIREN ?** Oui Non

*** Vous déposez avec un numéro SIRET ?** Oui Non

*** Vous êtes une :**

Personne physique

Personne morale

Association de personnes ayant la capacité de faire des actes juridiques sans avoir le statut de personne morale

*** Vous déposez en tant que titulaire de l'agrément de représentant en douane** Oui Non

3. Déclaration

Comme indiqué en français et en anglais dans le formulaire, toute demande EORI pour un opérateur hors Union Européenne détenteur d'un numéro d'enregistrement SIREN/SIRET doit se faire sur la base du **SIRET** et non du SIREN.

3. Déclaration

* SIREN

Raison sociale

Date de création

Numéro de TVA (FR)

Code APE

Statut Juridique

Numéro et voie

4. Contact

La complétion des données de contact est obligatoire. Si vous déposez une demande pour un autre opérateur, il conviendra d'indiquer vos propres coordonnées.

4. Contact

* Courriel

* Téléphone

5. Liste de TVA EU

Indiquer ici, s'il existe, votre numéro de TVA délivré par un autre État membre de l'UE

5. Liste de TVA EU

TVA intra

6. Engagements

Les trois engagements repris ci-dessous dans la capture d'écran doivent être obligatoirement cochés « oui ».

6. Engagements

* Le signataire autorise la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects à communiquer les données précédées d'un astérisque (*) à la Commission Européenne en vue de la publication desdites données sur le site web EORI de TAXUD (site public) en application de l'article 4 viciés des dispositions d'application du Code des douanes communautaire tel que modifié par le règlement (CE) N° 312/2009 de la Commission du 16 avril 2009 : Oui Non

* Le susvisé certifie n'être pas encore immatriculé en qualité d'EORI dans un autre Etat-membre de l'UE : Oui Non

* Le susvisé s'engage à notifier toute modification des données de la présente au bureau des douanes dont il dépend.

Valider la demande :

Abandonner ma demande

Reprendre ma saisie plus tard

Valider et passer à l'étape suivante

Le dépôt de la demande peut être au choix : abandonné, interrompu pour être repris plus tard, ou validé.

II – Récapitulatif :

La demande est récapitulée afin de contrôler que toutes les informations soient correctes. Si c'est le cas, l'opérateur doit cliquer sur « soumettre ma demande »

Retour

 Soumettre ma demande

III – Transmission à l'administration

La demande est maintenant transmise à l'administration (Pôle d'Action Économique compétent, DG-COMINT1-Statut des opérateurs ou Service des Grands Comptes) pour traitement

Demande d'autorisation EORI

Demande n° FR-EOR-2023-0000



Votre demande a été transmise à l'administration, sous la référence FR-EOR-2023-0000. Vous la retrouverez sous cette référence dans votre espace « Mes demandes en cours ».

1 Saisie de la demande

2 Récapitulatif

3 Transmission à l'administration

1. Désignation du service compétent pour traiter votre demande

Service compétent :

Bordeaux PAE

2. Informations

